



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 13

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 18

Date de convocation : 05/06/2019

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 11 juin 2019**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme THIEBLIN), LAMOTHE (a procuration pour Mme BRUGAT), Mme DEGOS, MM. DUBOS (a procuration pour M. GOSSELIN), MARSAN, LAFOURCADE (a procuration pour Mme COURROS), GAILLARDET (a procuration pour M. DUPLA), Mme CHAPUIS, M. DUBUN, Mmes GARRIDO, DAUGREILH, M. DUCASSE, Mme CELIMON.

Etaient excusés : Mmes COURROS (a donné procuration à M. LAFOURCADE), BRUGAT (a donné procuration à M. LAMOTHE), DARGELOSSE, DUBOIS-MAURY, MM. BRUEY, GOSSELIN (a donné procuration à M. DUBOS), DUPLA (a donné procuration à M. GAILLARDET), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. BROQUÈRES).

Etait absent non excusé : M. TAUZIA.

Un scrutin a eu lieu, Mme CELIMON a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance C
MOTION**

MOTION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Motion en faveur du maintien et du renforcement de l'aide alimentaire européenne

M. le Maire présente la motion :

Pour palier le problème d'accès à la nourriture, l'UE a mis en place en 2014, un mécanisme de solidarité, le Fonds Européen d'aide aux plus démunis. Selon le choix de chaque état, il permet de fournir une aide alimentaire et matérielle ou de soutenir des actions d'accompagnement à des personnes confrontées à la pauvreté. En France il fournit à ces dernières quarante denrées différentes.

Alors que les Etats membres vont commencer à négocier le budget de l'Union européenne pour les années 2021-2027, les quatre associations (restos du cœur, banque alimentaire, secours populaire, croix rouge) destinataires du FEAD se disent soucieuse, l'UE entendant réduire la part consacrée à l'aide alimentaire.

Avec la sortie programmée du Royaume Uni de l'UE, le budget communautaire va diminuer. Des coupes sont à craindre, mais une reallocation d'une partie des budgets sociaux pourrait être décidée pour répondre à de nouvelles priorités- emploi-sécurité sur le continent.

Une autre menace est à prendre au sérieux : la fusion du FEAD dans un autre budget comme le Fond social Européen ce qui lui ferait perdre à la fois sa spécificité, son autonomie et toute possibilité de pilotage.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



Le FSE est destiné à la formation et à la création d'emplois.

Le FEAD vient en aide à plus de 15 millions de personnes, dont 5,5 millions en France, soit à peine plus de 1/3 de la population européenne qui connaît de grandes difficultés à s'alimenter convenablement.

Le Conseil Municipal de Tartas alerte sur la situation que connaissent et pourrait connaître des millions d'Européens dont des habitats de Tartas sans des moyens financiers renforcés pour l'aide alimentaire.

Il demande à l'UE de faire de l'aide alimentaire une priorité budgétaire pour la période 2021-2027 et appelle les Etats membres de l'UE à renforcer les moyens dédiés à l'aide alimentaire.

CONSIDERANT que le FEAD est indispensable à l'action des associations caritatives, leur permettant d'apporter un soutien alimentaire à plus de 15 millions d'enfants, de familles, de personnes âgées, de jeunes, d'étudiants, en Europe dont 5,5 millions en France,

CONSIDERANT que l'Union Européenne envisage de réduire à partir de 2021 le budget du FEAD

Il est proposé au Conseil Municipal de :

Demander au gouvernement français de faire de l'aide alimentaire une priorité dans le cadre des négociations budgétaires en cours,

Appelle l'Union Européenne à maintenir et à renforcer le budget de l'aide alimentaire européenne.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable à la motion en faveur du maintien et du renforcement de l'aide alimentaire européenne.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

 Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.